

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du **5 juillet 2022**, le règlement numéro 2010-203-29 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 2010-203 pour revoir les dispositions concernant les locations de salle de la FADOQ* ».

Ce règlement modifie l'annexe « D » du règlement 2010-203 intitulé « *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton* » afin de modifier les dispositions concernant la location de salle lors des soirées de danse offertes par la FADOQ aux membres non-résidents.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné où toute intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 13e jour de juillet 2022

Nabil Boughanmi, Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de Publication

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-203-29

Je soussigné, Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9h00 et 17h00 ce 13e jour du mois de juillet 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- au bureau municipal;
- sur le site internet de la Municipalité;
- dans l'édition d'août 2022 du journal municipal «Le Bavard ».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13e jour du mois de juillet 2022.

Nabil Boughanmi, Directeur général et greffier-trésorier